



# Pourquoi adhérer en 2025

En 2024, grâce à la mobilisation de ses plus de 13000 adhérents, l'AMRF a obtenu pour vous de faire bouger les lignes sur quelques sujets clés au profit de votre sésame le plus précieux : votre commune et son environnement, la ruralité. Petit tour d'horizon des conquêtes et petites victoires de l'année ou prémices à de futures grandes victoires.

## VILLAGES D'AVENIR

— De nouvelles communes accompagnées en 2025

- Création d'un programme spécial ruralité avec le programme Villages d'avenir, porté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires. A minima, ce sont 2 000 communes rurales qui ont bénéficié d'un accompagnement et d'un appui en ingénierie
- Création de 120 postes de fonctionnaires pour les territoires ruraux
- L'AMRF se mobilise désormais pour que d'autres accèdent au service et puissent développer leur projet. Alors que l'État ferme des postes, il a créé 120 postes nouveaux pour ce programme en 2024.

## STATUT DE L'ÉLU

— Une loi promise pour 2025

- Vote au Sénat d'une loi portant création d'un statut de l'élu pour laquelle l'AMRF s'est mobilisée auprès des gouvernements successifs et du Parlement pour faire prospérer ses 36 propositions concrètes favorisant l'engagement et le renouvellement des conseils.
- L'AMRF soutient désormais son enrichissement à l'Assemblée nationale et auprès du futur gouvernement pour encourager l'engagement.

## CULTURE

— Près de 100 millions d'euros annoncés pour la ruralité

- Obtention de la création de 23 mesures pour la culture en milieu rural complétant le Plan France Ruralité, financées et mobilisant les Drac
- L'AMRF veille à sa mise en œuvre à travers la parution d'une circulaire pour que les outils soient accessibles aux maires.

## FRR

— 2 200 communes sauvées des eaux

- Entrée de près de 20 000 communes dans le zonage de France Ruralités Revitalisation.
- Suite à la pression des élus et de l'AMRF, 2 200 communes seraient repêchées pour s'ajouter aux 17 700 classées FRR.
- Si l'ancien gouvernement a promis de reconduire toutes les communes sorties et d'en ajouter de nouvelles, l'AMRF veille au grain pour que la promesse soit bien dans le PLF2025.
- Obtention d'un zonage renforcé avec les France Ruralités Revitalisation +.

## COMPÉTENCE EAU

— Vers la fin des transferts de compétence obligatoires

- Victoire des maires ruraux de France : le 9 octobre, devant le Sénat, l'ancien Premier ministre a indiqué : « Il n'y aura plus de transfert de compétence obligatoire en 2026 (...) pour les communes qui n'ont pas encore transféré la compétence ».
- Le Sénat a transmis à l'Assemblée nationale la Proposition de loi, pour le maintien des compétences « eau » et « assainissement » dans les compétences optionnelles des communautés de communes.

## PÉRISCOLAIRE

— Pérennisation du Fonds de Soutien au Développement des Activités Péri-scolaires (FSDAP)

- Pérennisation du fonds créé en 2013 soutenant le financement des activités périscolaires des communes ayant opté pour un rythme scolaire de 4,5 jours.
- L'AMRF a obtenu le renoncement à sa suppression envisagée par le projet de loi de finances pour 2024. Grâce à la mobilisation, le dispositif a finalement été prolongé pour l'année 2023-2024.

## ÉCOLE

— Mise en place d'Observatoires des Dynamiques Rurales dans chaque département

- Installation dans tous les départements d'une instance départementale réunissant le DASEN, le préfet et les associations d'élus, afin d'évoquer les prévisions d'effectifs d'élèves et leurs impacts en termes de mesures de carte scolaire.
- Les AMR sont mobilisées pour que cet outil soit réuni régulièrement et améliorer le dialogue et la co-construction de la carte scolaire.



## FINANCES

### — Plus de DETR et de DSR

- Augmentation prévue dans le PLF 2025 de la DETR en volume national pour répondre à la kyrielle de projets et de la Dotation de solidarité rurale (DSR) (+ 140 M€)
- L'AMRF continue à militer pour réduire l'usage de la DETR aux seules communes rurales et leurs groupements.
- Augmentation de la dotation biodiversité ouverte à plus de 8 000 communes et avec un montant augmenté en 2024 de 60 M€.



## SPORT

### — Création d'un soutien financier aux activités sportives dans les villages

- Création d'un dispositif « Sport au cœur des villages » à l'occasion de l'année olympique avec l'organisation de plus de 300 évènements ciblant les publics éloignés de l'activité physique et sportive.

## SECRÉTAIRES DE MAIRIE

### — Des avancées significatives

- Evolution du statut des secrétaires générales de mairie grâce à la loi votée visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie. La spécificité de ce poste nécessitait une reconnaissance.
- Facilitation de l'accès et l'évolution de carrière des personnels, avec la revalorisation des rémunérations.

## PETITE ENFANCE

### — Les communes : autorités organisatrices

- Les communes deviennent "autorités organisatrices" du Service Public de la Petite Enfance (SPPE), avec la liberté d'exercer directement cette compétence ou bien de la transférer au niveau intercommunal.

## HANDICAP/CANTINE

### — Victoire sur le financement des AESH par l'État

- Entrée en vigueur à la rentrée scolaire 2024 pour le financement des activités sur le temps de midi pour les AESH. La loi du 27 mai 2024 visant la prise en charge par l'État de l'accompagnement humain des élèves en situation de handicap sur le temps méridien.
- Une victoire pour l'AMRF, qui s'est mobilisée pour l'adoption de cette mesure et restera attentive à son application.

## Adhérer à l'AMRF, c'est aussi accéder à de nombreux services

L'AMRF met à disposition de ses adhérents de nombreux services et ressources :

- **36 000 communes** : abonnement au journal mensuel qui aide les maires à se tenir au fait de l'actualité avec une information précise et ciblée
- **www.amrf.fr** : le site d'informations des maires, des communes rurales et de la ruralité (actualités, dossiers, argumentaires)
- **Lettres d'information** : détaillent chaque semaine l'actualité
- **Campagnol.fr** : solution de site internet communal, ainsi qu'une nouvelle application mobile avec accompagnement gratuit sur-mesure, pour rester connecté(e) à vos administrés
- **Ingénierie** : aide à l'identification des sources de financement ou accompagnement dans le cheminement de votre projet
- **Dépannage juridique** : apporte des éclairages et des informations juridiques de premier secours

## LICENCES IV

### — Un lobbying payant auprès des parlementaires

- Intégration dans le projet de loi de simplification de la vie économique d'une disposition votée au Sénat (article 26 bis de la loi sur la simplification) ouvrant à toutes les communes rurales l'option de la création d'une licence IV.
- L'AMRF interpelle les députés pour mettre en vigueur ce dispositif facilitant la réimplantation des cafés dans les communes rurales.

## MOBILITÉ

### — Victoire : mobilité et projets communaux

- Ouverture aux communes de l'accès au Fonds Vert Mobilité contenu dans le Plan France ruralité, doté en 2024 de 30 M€.

## FRANCE RURALITÉS

- Mise en place progressive dans les départements des 32 mesures du Plan France Ruralités autour des sous préfets ruralité.

## ÉLUS

- Prise en charge par l'État de la protection fonctionnelle des élus locaux de l'ensemble des communes de moins de 10.000 habitants.

## SÉCURITÉ

- Ouverture des premières des 220 nouvelles gendarmeries promises et annoncées comme opérationnelles d'ici 2027.

## COMMERCE

- Création d'un fonds de soutien au commerce rural finançant les dépenses d'investissement et les opérations immobilières.

**En 2025, on ne lâche rien !  
La commune rurale, premier mètre de la démocratie, cœur de la vie citoyenne  
et levier du développement économique de nos campagnes.**